



## Ils peuplaient jadis montagnes, forêts et plaines.

Traqués et exterminés, ils avaient disparu par la faute de l'homme. Ours, loups et lynx repeuplent désormais nos espaces. Des espèces sauvages « clés de voûte », indispensables aux équilibres naturels et emblématiques de la biodiversité.

Selon les 150 scientifiques de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale pour la biodiversité) réunis à Paris du 29 avril au 4 mai 2019 pour validation par 132 pays de leur première évaluation scientifique sur l'état mondial de la nature, nous sommes entrés dans la 6e extinction massive touchant près de 75% des espèces !

Le retour, en France et ailleurs en Europe, des grands prédateurs est une bonne nouvelle pour la biodiversité mais également pour l'homme.

Ces animaux, par la fascination qu'ils exercent sur l'Homme, peuvent générer un formidable développement économique dont les montagnes ont un impérieux besoin. Oui, pastoralisme et grands prédateurs peuvent coexister pour autant que l'homme en ait la volonté et qu'il accepte la présence de cette faune sauvage.

Hélas, nos élus sont encore trop souvent soumis à des lobbys qui se dressent contre leur présence. Ils les écoutent pour des motivations purement électorales et souvent, hélas, surenchérisent. Ainsi, le Président de la République a lancé à des éleveurs de vaches gasconnes lors du salon de l'agriculture en février que « Vous effarouchez les ours et vous prélevez les loups ».

S'agissant des loups, il a par ailleurs annoncé que « le ministère a pris des dispositions très claires pour adapter le niveau des prélèvements, et passer de 10-12% à 17-19% » (voir p.10).

De tels propos hypothèquent notre volonté de préserver la biodiversité et sont contraires à nos engagements juridiques internationaux.

Ils accréditent en outre l'idée que les grands prédateurs représentent une « calamité » qu'il faut effaroucher ou réguler par voie de prélèvements pour limiter les conséquences sur les activités humaines. Le pastoralisme a certes encore sa place dans nos montagnes mais il doit évoluer, s'adapter et accepter la cohabitation, il n'a pas le choix. Par ailleurs, le 11 avril dernier, les sénateurs ont adopté plusieurs amendements « pro-chasse » au projet de loi créant l'Office Français de la Biodiversité (auquel on ajouterait « et de la chasse » consacrant ainsi la mainmise des chasseurs sur la biodiversité) dont plusieurs visant les loups. Le dernier mot reviendra cependant à l'Assemblée nationale dont on peut espérer qu'elle sera plus raisonnable.

Il nous faut impérativement changer de paradigme. Il en va de la biodiversité et donc de notre propre avenir. Il nous faut cohabiter de façon apaisée avec la vie sauvage et les grands prédateurs. Nous devons en quelque sorte élaborer une « copropriété écosystémique » des territoires entre l'Homme et la faune sauvage.

La biodiversité est notre « cathédrale vivante » que l'on ne pourra pas reconstruire si elle venait à disparaître.

*Jean-Marc Neumann, juriste/chargé d'enseignement en droit de l'animal*